

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Rives de Saône**

Séance du 24 juin 2026

Délibération n°56 - 2026

Date de convocation :

17/06/2026

Date d'affichage :

17/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 juin à 20 heures 00

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes Rives de Saône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Chamblanc (14 route de Seurre 21250), sous la présidence d'Alain BECQUET, Président.

Nombre de membres en exercice : 57

Présents : 46

pouvoirs : 4

votants : 50

Délégués Titulaires Présents :

Aubigny en plaine	M. FERNANDEZ Manuel	Laperrière sur Saône	M. BRAGANÇA Damien
Auvillars Sur Saône	M. CAIRE Dominique	Lechâtelet	M. CHAPUIS Jean-Paul
Bonnencontre	M. MONIN BAROILLE Claudine	Losne	Mme BOS Aude Mme BREBANT Laurence M. JACOB Dominique
Bousselange	M. FAUDOT Jean-Luc	Magny les Aubigny	M. HIEZ David
Brazey-en-Plaine	Mme BALME Armelle M. BOILLIN Jean-Luc Mme CENDRIER Marie Mme FRANCOIS Martine M. PICHON Patrick	Montagny les Seurre	Mme FOURNIER BONNIN Lucie
Broin	M. GUITTON Jean-Christophe	Montmain	Mme DECHAUD Martine
Chamblanc	M. THEVENIN Sébastien	Montot	Mme BEAUNEE Jocelyne
Charrey-sur-Saône	M. VANDENBROUCKE François	Pagny le Château	M. BECQUART Alain
Chivres	M. BRENOT Thierry	Pouilly-sur-Saône	M. DELACOUR Sébastien
Echenon	Mme NINOT Angéline M. TIRQUIT Sylvain	Saint Jean de Losne	Mme DEPREY Martine Mme DUPARC Marie-Line
Glanon	M. MASSOT Gilles	Saint Seine en Bache	Mme LABOUEBE Claudine
Grosbois les tichey	M. BRACQUEMOND Fabrice	Saint Usage	M. BOULAHYA Rachid Mme HOSTALIER Valérie Mme ROSE Dominique
Jallanges	M. DAZY Jean	Samerey	M. GAUTHERON Anthony
Labergement les Seurre	Mme DUFOUR Joëlle	Seurre	M. BECQUET Alain Mme CAMPANA Marie-Christine M. DUBIEF Jack Mme GEOFFROY DUPIN Géraldine Mme SIRUGUE Sarah
Labruyère	Mme GILARDET-ALOÏZOS Céline	Trouhans	M. SCHWAB Jean-François
Lanthes	Mme ROSENBLATT PETITJEAN Anne	Trugny	Mme CHIFFLOT Magali

Délégués Titulaires absents représentés :

Brazey en Plaine	M. DELEPAU Gilles	Pouvoir à M. BOILLIN Jean-Luc
Esbarres	Mme MEVOLHON Stéphanie	Suppléance à M. BANDI Lionel
Losne	M. GENELOT Denis	Pouvoir à Mme BREBANT Laurence
Seurre	M. ROUSSELET Jean-Louis	Pouvoir à M. BECQUET Alain

Délégués titulaires absents excusés :

Brazey en Plaine	M. DELEPAU Gilles
Esbarres	Mme MEVOLHON Stéphanie
Labergement-lès-Seurre	M. DESMIST Xavier

Délégués titulaires absents non représentés :

Bagnot	M. EUVRARD Thierry
Brazey en Plaine	M. POUILLY Mathieu
Franxault	M. CHENIER Pascal
Pagny la Ville	M. MAUCHAMP Henri
Saint Symphorien sur Saône	M. BRIOT Etienne
Tichey	M. VARIOT François

Délégués suppléants présents mais ne prenant pas part aux votes :

Aubigny en Plaine	Mme CLAIRET Sylvie
Broin	M. JOINIE Marc
Chamblanc	Mme HARDY Christine
Chivres	M. MALUTA Denis
Grosbois les Tichey	M. MACHURET Benoît
Magny les Aubigny	M. LEVEQUE Didier

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – Création et composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Rapporteur : M. Alain BECQUET, Président

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération précédente approuvant le règlement intérieur du conseil communautaire dans sa version n°8 en date du 24 juin 2026,

En application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du CGI, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit être créée entre la Communauté de communes et ses communes membres afin d'évaluer les transferts de charges.

En application des dispositions précitées, cette commission doit être créée par délibération du conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers de ses membres.

La CLECT doit être composée de membres des conseils municipaux des communes membres, étant précisé que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Toutefois, aucune disposition légale ou réglementaire ne détermine les modalités de désignation des membres de la CLECT.

Ainsi, il pourrait être envisagé que

- Chaque conseil municipal de chaque commune membre procède à l'élection en son sein à ses représentants au sein de la CLECT,
- Que le conseil communautaire désigne en son sein les représentants des communes au sein de la CLECT, étant précisé que chaque commune devra nécessairement disposer d'un représentant.
- Que les représentants des communes au sein de la CLECT soient désignés par le Maire ou le Président de la communauté ou conjointement par ces deux autorités.

Il revient également au conseil communautaire de la commission, c'est-à-dire le nombre de sièges attribués à chaque commune. Il peut ainsi être décidé de retenir la même répartition que le conseil de communauté lui-même, de réaliser une répartition proportionnelle à la démographie de chaque commune, ou encore d'attribuer un siège par commune.

Il est donc demandé aux délégués communautaires de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, décider de la création de la CLECT, de déterminer la composition de cette commission et de fixer les modalités de désignation de ses membres.

Durant le mandat 2014-2020 et 2020-2026, la CLECT était composée de 38 membres, soit un représentant par commune, désignés par délibération des conseils municipaux.

Compte tenu de la bonne tenue des travaux de la CLECT sur ces périodes, il est proposé de reconduire ces dispositions pour le mandat en cours.

Les délégués communautaires :

- Créent une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté de communes Rives de Saône et ses communes membres,
- Fixent la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées ainsi créée à 38 membres titulaires et 38 membres suppléants, soit un membre titulaire et un membre suppléant par commune.
- Fixent la procédure de désignation des représentants de la façon suivante : le conseil municipal de chaque commune membre procédera à l'élection en son sein, au scrutin uninominal majoritaire à un tour, de ses représentants au sein de la CLECT
- Autorisent le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Vote à main levée :

Votants : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 50

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Dominique JACOB



Le Président,
Alain BECQUET

